Motion de la commission des finances: «Vers un compte routier communal: enfin la vérité des coûts de la circulation privée en ville de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 10 septembre 2003, dans le rapport M-174 A)

MOTION

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à lui communiquer les coûts d'entretien de la voirie communale;

– à définir quelle est la part directement imputable au trafic routier par catégories de véhicules;

– à se mettre en relation avec le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises pour l'élaboration d'un compte routier communal.